

Règlement du Not Normal Swimwear Hélios Trophy 2023

- ❖ **Le Not Normal Swimwear Hélios Trophy** est une fête de natation organisée sous les règlements de la FINA, de la FRBN & de la FFBN. Il est accessible aux nageurs régulièrement affiliés à une fédération reconnue par la FINA.

- ❖ **Piscine**

Piscine Hélios, rue de Montigny, 103 à 6000 Charleroi

La piscine est dotée de 8 couloirs avec chronométrage électronique et de plots de départs munis de starting blocs "FINA".

- ❖ **Catégorie**

Le classement est défini comme suit :

- **Canetons** : filles et garçons nés en 2015-2014-2013
- **11-12 ans** : filles et garçons nés en 2012-2011
- **13-14 ans** : filles et garçons nés en 2010-2009
- **15-16 ans** : filles et garçons nés en 2008-2007
- **17-18 ans** : filles et garçons nés en 2006-2005
- **19 ans &+ :** dames et messieurs nés en 2004 et avant

Comme le prévoit le règlement sportif de la FFBN, les épreuves adressées aux **canetons** (8 - 9 - 10 ans) seront mixtes. Un classement séparé par sexe et par année d'âge sera établi.

- ❖ **Durée**

Afin de respecter les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la durée de la fête, l'HELIOS se réserve le droit de limiter le nombre de départs par nageur sur l'ensemble de la journée.

En cas de nécessité, l'horaire initialement prévu pourra également être modifié.

De même, si le nombre de séries l'exige et en fonction des règlements de la FFBN, les 200m NL, 400m NL, 800m NL et les 1500m NL peuvent se nager à 2 par couloir.

Les clubs participants seront avertis par mail dans les plus brefs délais, si les mesures reprises ci-dessus devaient être appliquées.

- ❖ **Officiels, délégués et entraîneurs**

Pour la bonne organisation de la compétition, chaque club participant est prié de présenter le nombre d'officiels requis en fonction du nombre de nageurs inscrits par session (1/2 journée), tel que prévu par les règlements de la FFBN.

Les noms des officiels seront communiqués en même temps que les inscriptions.

Pour chaque officiel mentionner son niveau de compétence ainsi que sa disponibilité.

Le club participant est tenu de désigner un délégué licencié en son sein, celui-ci doit obligatoirement se présenter au juge arbitre et signer la feuille de présence mise à disposition.

Nbre nageurs	Officiels	Entraîneurs	Délégué
De 1 à 2	0	1	1
De 3 à 10	1	1	1
De 11 à 20	2	2	1
De 21 à 30	3	3	1
De 31 et +	4	4	1

Pour les épreuves de 800m et 1500m, il faut 1 officiel dès le premier nageur.

- ❖ **Programme et résultats**

Les programmes à destination du public seront disponibles sur notre site internet

<https://sites.google.com/site/heliosrccc/not-normal-swimwear-h%C3%A9lios-trophy>, ils ne seront donc pas mis en vente le jour de la compétition.

Les résultats seront également accessibles sur notre site le soir même.

❖ Envoi des inscriptions

Pour les clubs belges, l'utilisation des fichiers LENEX (LXF) est obligatoire avec pdf reprenant la date et le lieu de la performance.

Pour les clubs étrangers, il est permis l'utilisation des formats en usage dans leur pays PC3 (FR), DSV 5/6 (GER) supportés par Meet Manager, ou soit d'utiliser le formulaire d'engagement (tableau Excel) en annexe.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 décembre 2022 à 24h00 chez Mr CARPIN Jean-François (secrétaire sportif) par e-mail à l'adresse suivante : helios.charleroi@gmail.com ou jefcarpin@gmail.com
Tél. : +32 (0) 479.324.616

Le secrétaire du Grand Prix confirme la réception des inscriptions. Si vous ne recevez pas cette confirmation dans les cinq jours, contactez l'organisation.

❖ Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions des courses individuelles sont de **4,00€ par départ**.

Pas de droits d'inscriptions pour les courses réservées aux canetons (8-9-10 ans)

Les courses 02-07-08-20-25-26 ne sont pas payantes pour les clubs hennuyers car elles font parties de la Coupe du Hainaut manche 1.

Le forfait d'un nageur inscrit n'exempte pas du droit d'inscription.

Les droits d'inscriptions sont à verser au nom de l'HELIOS avec la mention « **sigle du club + NNSHT 2023** » en communication sur le compte :

IBAN: BE33 0014 9078 7946 BIC: GEB ABE BB
--

Tous les frais bancaires sont à charge du donneur d'ordre. Les chèques ne seront pas acceptés.

Le paiement doit nous parvenir 8 jours ouvrables avant le début de la compétition, **soit le 04 janvier 2023 au plus tard.**

L'HELIOS se réserve le droit d'interdire les départs des nageurs des clubs n'ayant pas payé leurs droits d'inscriptions.

❖ Droits d'entrée/Accès public

Le droit d'entrée s'élève à **6,00€** (paiement en liquide).

Tout cas non prévu au présent règlement sera réglé par l'HELIOS, seul compétent pour prendre une décision en dehors des règles édictées par le règlement sportif de la FFBN et par les règles sportives de la FRBN et de la FINA.

Le Président
HERMANS Yves

Le Secrétaire sportif
CARPIN Jean-François

